Mise à jour du Q&A Nouveau droit comptable: réserves pour actions propres et présentation des comptes en monnaies étrangères

La Commission Présentation des comptes d'EXPERTsuisse a complété le **Q&A Nouveau droit comptable** par des explications sur la clause dite de sauvegarde (grandfathering, gestion des postes autorisés par l'ancien droit mais non par le nouveau). À ce sujet, la question de la transposition du poste « actions propres » dans le nouveau droit comptable a subi une refonte. En outre, la question de la présentation des comptes en monnaies étrangères ainsi que ses répercussions fiscales a été actualisée sur la base de la mise à jour de l'Analyse du Comité SCI. Ce Q&A est téléchargeable en français et en allemand sur le site Internet d'EXPERTsuisse, rubrique Publications professionnelles.